

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 060-218004473-20220408-DE2022376-DE

Commune Française
Département de l'Oise

Nombre de
Conseillers :
Exercice : 14
Membres : 11
Absents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc
Séance du 8 avril 2022

Le huit avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2022 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Maire.

Présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et
Mrs COULETEL, DUJARDIN, DUPUY, FLEURY, GOMES, RAYNAUD.

Représenté

Excusé : Mme DÉCAMP donne pouvoir à Mme MEYER
M CATTELOIN donne pouvoir à Mme LEJEUNE
M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY

Maire de séance : Mme Juliette LEJEUNE

Heure de séance : 20h00

Délibération n° DE2022376 du 08 avril 2022 – Vote du Budget Primitif 2022

Le Maire présente le budget primitif 2022 comme suit

	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 154.64 €	458 154.64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	154 611.56 €	154 611.56 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 08 avril 2022

Annie LEROY

Le Maire

